



Commune de
1609 Saint-Martin FR

**Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire
du 5 décembre 2016 à 20h15
au restaurant de la Croix Fédérale à Saint-Martin**

Présidence : M. Gérard Buchs, Syndic
Présents : 73 personnes dont 1 personne sans droit de vote
Secrétaire : Mme Florence Genoud Bailat, Secrétaire communale

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic ouvre cette assemblée ordinaire et souhaite la cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes.

Nomination des scrutateurs

Les scrutateurs suivants sont nommés :

- Pour les chaises côté Oron : M. Yannick Aebischer, y compris la table du Conseil communal
- Pour les chaises côté Bulle : M. Jean-Claude Jaccoud

M. le Syndic prie les scrutateurs de compter le nombre de personnes présentes.

Nombre de personnes présentes : 73 dont 1 personne qui n'a pas le droit de vote. Il s'agit de Mme Florence Genoud Bailat, Secrétaire communale. La majorité absolue se situe à 37.

Pour le bon ordre de l'assemblée et la rédaction du procès-verbal, M. le Syndic demande à chaque citoyen(enne) qui prend la parole, de bien vouloir s'annoncer par son nom et prénom.

L'assemblée a été convoquée par un affichage aux piliers publics, une publication sur le site internet, l'envoi d'un « tous-ménages » en date du 25 novembre 2015 et une publication dans la Feuille Officielle avec le tractanda suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 30 mai 2016
2. Modification de 4 articles du règlement organique du service de défense contre l'incendie et des éléments naturels
3. Budgets 2017
 - 3.1 Budget de fonctionnement
 - 3.2 Budget d'investissements
 - 3.2.1 Réfection de routes AF communales et privées
 - 3.2.2 Assainissement de bâtiments hors zone, secteur Le Froumi à Saint-Martin
 - 3.2.3 Crédit pour l'étude de l'achat éventuel du bâtiment de la Croix Fédérale
 - 3.3 Rapport de la commission financière
 - 3.4 Approbation
4. Divers

Aucune remarque ou question n'étant soulevée, le tractanda est accepté.

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 30 mai 2016

Ce procès-verbal pouvait être consulté auprès du secrétariat communal ou sur le site internet de la commune www.saint-martin-fr.ch, il n'est donc pas lu ce soir.

Remarques ou questions

Aucune

Votation à mainlevée

OUI	: 72
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 30 mai 2016 est accepté.

2. Modification de 4 articles du règlement organique du service de défense contre l'incendie et des éléments naturels

M. le Syndic passe la parole à M. Pascal Delessert pour la présentation des articles modifiés (en rouge).

M. Delessert explique que ce règlement a été révisé par la commission intercommunale du CSPI Le Flon / Saint-Martin. Il sera également soumis à l'approbation de la Préfecture et du Service des communes.

Art. 6^{2 1} Les hommes et les femmes non incorporés dans le corps des sapeurs-pompiers mais qui font partie des classes d'âge astreintes au service sont soumis au paiement d'une taxe annuelle d'exemption de CHF 200.-.

² Le produit de la taxe d'exemption est exclusivement affecté au service de défense contre l'incendie.

³ En cas de déménagement dans une autre commune d'une personne soumise à la taxe, la commune facture sa part prorata temporis.

⁴ Les démissions ne sont acceptées que pour la fin d'une année civile et doivent parvenir à la commune de domicile avant le 15 décembre pour qu'elles soient effectives l'année suivante ; exception faite en cas de déménagement

Art. 9³ La commission intercommunale du feu propose aux conseils communaux réunis le commandant et son remplaçant. Elle accompagne l'Etat-major par un préavis pour la nomination des officiers.

Elle statue sur les exemptions, les licenciements et les exclusions.

Art. 20^{4 1} Dans la mesure du possible, les excuses sont remises par écrit au commandant ou à son remplaçant 48 heures avant l'exercice, par écrit. Les absences injustifiées seront sanctionnées selon l'art. 25.

² Sur demande, une justification de l'absence sera remise par écrit au commandant ou à son remplaçant dans les 48 heures suivant l'exercice.

³ Absences longue durée : toute absence de plus d'un mois consécutif doit être annoncée au commandant.

En cas d'absence de plus de 6 mois, la moitié de la taxe d'exemption sera due.

Si ces absences ne sont pas annoncées au commandant, les amendes et la taxe d'exemption seront dues.

Art. 21^{5 1} Chaque sapeur-pompier doit tenir son équipement en bon état et le rendre lavé et en bon état au moment où il quitte le corps. La commune se réserve le droit de facturer un montant pour la remise en état du matériel qui serait rendu sale ou en mauvais état.

² En cas de démission, la commune se réserve le droit de facturer l'équipement complet au sapeur qui ne l'aurait pas rendu à la date demandée.

Remarques ou questions

Aucune

Votation à mainlevée

OUI	: 72
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

Les 4 articles modifiés du règlement communal sont acceptés à l'unanimité.

3. Budgets 2017

3.1 Budget de fonctionnement

M. le Syndic passe la parole à M. Georges-Henri Débois pour de plus amples informations sur le budget de fonctionnement qui se solde par un excédent de charges de CHF 14'980.00.

Total des charges : CHF 4'297'980.00

Total des revenus : CHF 4'283'000.00

Administration

Un coût unique de CHF 10'000.- est prévu pour la reprise des données dans le cadre du changement d'hébergement informatique. Le Conseil communal a décidé de quitter CommuNet pour passer chez T2i, qui est le fournisseur actuel des applications communales.

Ordre public

Les comptes du CSPI sont maintenant tenus par la commune-siège de Le Flon.

Enseignement et formation

Une augmentation est constatée dans le compte de l'accueil extrascolaire en raison de la suppression des subventions cantonales.

Santé

Les dépenses représentent des charges liées cantonales et veveysanes.

Affaires sociales

La crèche Carpati s'est agrandie, ce qui implique une augmentation des subventions communales.

Transports et communication

Dès 2017, entreront en vigueur les amortissements liés au carrefour de Fiaugères et au trottoir de la route de la Praela (4%).

Ordures ménagères

La couverture se situe à 84%. Le % exigé par le canton est de 70% et nous devrions arriver à 100% de couverture.

Aménagement du territoire

Le dossier du PAL est toujours en consultation auprès des services cantonaux.

Economie

Rien à signaler.

Finances et impôts

Le canton a annoncé plus de rentrées fiscales que prévues.

Remarques ou questions

Aucune

Rapport de la commission financière

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière, donne lecture du rapport qui est joint au présent procès-verbal. La commission financière recommande à l'assemblée d'approuver le budget de fonctionnement 2017 tel que présenté par le Conseil communal.

Remarques ou questions

Aucune

Votation à mainlevée

OUI	: 72
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

Le budget de fonctionnement 2017 est accepté à l'unanimité. M. le Syndic remercie l'Assemblée.

3.2 Budget d'investissements

Total des charges : CHF 1'140'000.00

Total des revenus : CHF 582'490.00

Excédent de charges : CHF 557'910.00.

3.2.1 Réfection de routes AF communales et privées

M. Pascal Delessert explique qu'un programme de subventionnement est mis à disposition des communes et des agriculteurs de la part de la Confédération et du Canton. Le but est d'assurer l'utilisation rationnelle du sol, de faciliter l'exploitation et d'améliorer les conditions de production. La Confédération assure la direction stratégique et le canton en a la responsabilité opérationnelle. Les subsides octroyés par la Confédération s'élèvent à 30% et ceux du Canton à 27%. Certains critères doivent être remplis pour l'octroi de ces subsides, soit : desserte agricole, accès aux fermes pour le camion du lait, nombre d'UGB, ... Les contrôles sont effectués par le Service cantonal de l'agriculture (SAgri) afin de vérifier si l'octroi des subsides est justifié. Ce service a donné son accord pour les tronçons suivants :

Commune

- Hauts de Fiaugères : 924 m', mais les subsides sont octroyés sur 600 m' car le reste n'est pas considéré en tant que zone agricole.
- La Vulpilière : ½ communale et ½ John-David Flühmann. Un bornage devra être effectué.

Privés

- Yves Currat, Besencens
- Bernard et Albert Schumacher, Besencens
- Pierre-Yves Bossel, Fiaugères
- Frédéric Monney, Fiaugères
- Dominique Rossier, Fiaugères

Pour les agriculteurs, c'est la commune qui suit les travaux. Ils touchent les subsides, mais le solde est à leur charge.

Une offre a été demandée et si le budget est accepté ce soir, trois offres supplémentaires seront demandées pour ces travaux qui auront lieu en 2017.

Remarques ou questions

M. Frédéric Sonney demande des précisions quant à l'emplacement du chemin de la Vulpilière et il souhaite savoir s'il sera goudronné.

M. Pascal Delessert précise l'emplacement et confirme que ce chemin sera goudronné.

M. Georges-Henri Débois commente le plan de financement suivant :

3.2.1 Réfection de routes AF communales et privées		
Plan de financement		
Routes communales		
Route des Hauts de Flaugères (non subventionnée)	68'000.00 SFr	
Route des Hauts de Flaugères (subventionnée)	125'000.00 SFr	
Ch. de La Combe / La Vulpilière (partie communale)	11'500.00 SFr	
Routes privées		
Accès ferme Yves Carrat	35'000.00 SFr	
Accès ferme Dominique Rossier	20'300.00 SFr	
Accès ferme Albert et Bernard Schumacher	36'800.00 SFr	
Accès ferme Pierre-Yves Bossel	65'400.00 SFr	
Accès ferme Frédéric Monney	17'000.00 SFr	
Accès ferme John-David Finimann	11'500.00 SFr	
Total des routes communales et privées		350'200.00 SFr.
Montant accepté pour la subvention	322'200.00 SFr	
Montant accepté pour la subvention sans la TVA	296'300.00 SFr	
Financement		
Subventions Confédération 30 % sur 296'300.00 SFr.		88'890.00 SFr.
Subventions Canton 27% sur 296'300.00 SFr.		80'660.00 SFr.
Participation des propriétaires privés 43% sur 117'900.00 SFr.		13'990.00 SFr.
Crédit investissement sans intérêt		- SFr.
Crédit nécessaire / emprunt bancaire		140'310.00 SFr.
Total:	350'200.00 SFr.	350'200.00 SFr.
Charges financières annuelles		
Intérêts	2.00%	2'810.00 SFr.
Amortissement	7.00%	9'830.00 SFr.
Total des charges		12'640.00 SFr.

M. Roger Brillard demande si une partie du coffre sur la route des Hauts de Flaugères va être refait.

M. Pascal Delessert lui répond par l'affirmative.

Rapport de la commission financière

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière qui propose à l'Assemblée d'accepter cet investissement.

Aucune remarque ni question.

Aucune

Votation à mainlevée

OUI	: 72
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

3.2.2 Assainissement de bâtiments hors zone, secteur Le Froumi à Saint-Martin

M. Yves Currat informe que ce projet d'assainissement avait été prévu à la fin des années 1990 par l'ancienne commune de St-Martin et il incluait le secteur de la Prela.

En 2004, seule une partie du secteur de la Prela a été réalisée.

Début 2016, la commune a été approchée par le Groupe E qui souhaite mettre sous terre la ligne électrique existante. Le Conseil communal a alors approché le bureau d'ingénieurs MGI Partenaires Ingénieurs Conseils SA pour une étude.

Ce projet comprend l'assainissement de 4 bâtiments dont 6 unités locatives. Les eaux usées iront à la station de relevage de la Prela par système gravitaire. Le seul point technique à relever est le passage du pont de la Mionna par un accrochage en-dessous du parapet du pont.

M. Georges-Henri Débois commente le plan de financement suivant :

3.2.2 Assainissement de bâtiments hors zone secteur Le Froumi		
<u>Plan de financement</u>		
Raccordement de 4 bâtiments		
Travaux de génie civil	150'000.00 SFr	
Projet et direction des travaux	21'000.00 SFr	
Prestations géomètre	4'500.00 SFr	
Permis de construire, pertes de culture et divers	8'500.00 SFr	
<u>Financement</u>		
Taxe de base (4 bâtiments)		7'500.00 SFr
Unités locatives (4 bâtiments)		16'200.00 SFr
Participation des propriétaires privés		48'000.00 SFr
Solde à la charge de la commune		112'300.00 SFr
Total:	184'000.00 SFr.	184'000.00 SFr.
<u>Charges financières annuelles</u>		
Intérêts	2.00%	2'300.00 SFr
Amortissement	4.00%	4'500.00 SFr
Total des charges:		6'800.00 SFr.

Remarques ou questions

Rapport de la commission financière

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière qui propose à l'Assemblée d'accepter cet investissement.

Aucune remarque ni question.

Aucune

Votation à mainlevée

OUI : 72
NON : 0
ABSTENTION : 0

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

3.2.3 Crédit pour l'étude de l'achat éventuel du bâtiment de la Croix Fédérale

M. le Syndic explique que le Conseil a été informé par les propriétaires de vendre leur bien immobilier. Après discussion au sein du Conseil communal,

M. Georges-Henri Débois explique que ce montant sera prélevé sur la réserve des bâtiments communaux.

<u>3.2.3 Crédit pour l'étude de l'achat éventuel du bâtiment de la Croix Fédérale</u>			
<u>Plan de financement</u>			
Budget d'étude	30'000.00	SFr.	
<u>Financement</u>			
Prélèvement sur réserve	30'000.00	SFr.	
Totaux	30'000.00	SFr.	30'000.00 SFr.
<u>Charges financières annuelles</u>			
Intérêts	0.00 %	-	
Amortissement	0.00 %	-	

Remarques et questions :

Mme Charlotte Fisler demande si la commune a un projet pour ce bâtiment.

M. le Syndic répond par la négative.

M. Marc Piccand demande en quoi consiste le budget de CHF 30'000.-.

M. le Syndic lui répond qu'il va servir à la préparation d'un avant-projet pour une présentation à l'assemblée communale.

M. Marc Piccand pense que ce montant pourrait être mis plutôt sur le bâtiment.

M. Joseph Molleyrres félicite le Conseil communal d'avoir prévu un montant pour une étude.

Toutefois il pense que le montant de CHF 30'000.- est surestimé. Il demande si le Conseil communal est intéressé par l'achat de ce bâtiment ou si son but est de sauver les commerces.

M. le Syndic répond que l'emplacement de bâtiment au centre du village est intéressant et si la commune pouvait tenter de conserver au moins un commerce sur les deux, le Conseil communal serait content car il s'agit de l'âme du village.

M. Christian Rouiller demande si dans la planification du Conseil communal il a été envisagé de transformer les bâtiments communaux, tels que la ferme communale ou l'ancienne école de Besencens. Il rappelle que l'assemblée communale a refusé, il y a quelques années, les transformations du bâtiment de la ferme communale. Est-ce que si la commune achète le bâtiment de la Croix Fédérale, le Conseil communal a l'intention de le laisser tel quel ou envisage des transformations ?

M. le Syndic répond que le Conseil communal n'a pas de projets de transformations dans les bâtiments communaux pour l'instant. L'appartement à l'ancienne école de Besencens a été

renové en 2016 et l'Atelier-jeux occupe le rez-de-chaussée. Dans la ferme communale, se trouvent la crèche et l'accueil extrascolaire.

M. Gérard Guillet demande qui va être mandaté pour cette étude.

M. le Syndic lui répond que c'est un bureau d'architecture.

Rapport de la commission financière

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière qui propose à l'Assemblée d'accepter cet investissement.

Votation à mainlevée

OUI : 68

NON : 0

ABSTENTION : 4

Cet investissement est accepté.

Reports dans le budget d'investissements

M. Georges-Henri Débois passe en revue les divers plans de financement concernant les reports dans le budget d'investissements, soit :

Report : Bouclages réseau d'eau AVGG, Saint-Martin – Progens, Fiaugères - Le Crêt

Plan de financement

Secteur I : Saint-Martin - Progens

Total des travaux TTC (685 m / 950 m) 173'000.00 \$Fr.

Subvention AF et ECAB -100'000.00 \$Fr.

Solde à charge de la commune 73'000.00 \$Fr.

Secteur II : Fiaugères – Le Crêt

Total des travaux TTC 116'000.00 \$Fr.

Subvention AF et ECAB -68'000.00 \$Fr.

Solde à charge de la commune 48'000.00 \$Fr.

Financement

Total des travaux à charge de la commune 121'000.00 \$Fr.

Financement par prélèvement sur réserve 121'000.00 \$Fr.

Totaux 121'000.00 \$Fr. 121'000.00 \$Fr.

Charges financières annuelles

Intérêts 2.00 % -

Amortissement 4.00 % -

Report : Assainissement bâtiments hors zone, secteur Fiaugères et Saint-Martin

<u>Plan de financement - raccordement de 14 bâtiments</u>		Montant Investissements 2018
Travaux de génie civil	310'200.00 \$Fr.	517'000.00 \$Fr.
Projet et direction des travaux	37'800.00 \$Fr.	63'000.00 \$Fr.
Honoraires géomètre	20'400.00 \$Fr.	34'000.00 \$Fr.
Permis de construire, indemnités perte culture, etc...	16'200.00 \$Fr.	27'000.00 \$Fr.
TVA 8 %	30'600.00 \$Fr.	51'000.00 \$Fr.
<u>Financement</u>		
Taxes de base (14 bâtiments)	26'200.00 \$Fr.	
Unités locatives	56'700.00 \$Fr.	
Raccordements aux bâtiments	168'000.00 \$Fr.	
Solde à charge de la commune	164'300.00 \$Fr.	
Totaux	415'200.00 \$Fr.	415'200.00 \$Fr.
<u>Charges financières annuelles</u>		
Intérêts	2.00 %	3'300.00 \$Fr
Amortissement	4.00 %	6'600.00 \$Fr
Total des charges		9'900.00 \$Fr

3.4 Approbation du budget des investissements

Total des charges : CHF 1'140'000.00

Total des revenus : CHF 582'490.00

Votation à mainlevée

OUI : 72
NON : 0
ABSTENTION : 0

Le budget d'investissements 2017 est accepté à l'unanimité.

4. Divers

4.1 Séparation eaux sources et AVGG

M. Yves Currat informe l'assemblée que le Conseil communal a visité plus d'une centaines de bâtiments qui utilisent de l'eau de source ou des citernes de récupération d'eau de pluie. Il a constaté que beaucoup de propriétaires ont abandonné ces sources en raison du manque d'eau, de vétusté ou de projet trop onéreux. Ceux qui ont conservé leur source ont effectué des travaux pour être conformes à la loi. Le vétérinaire cantonal, M. Steiert, a donné le mandat aux communes d'effectuer ce travail de contrôle. Si la commune avait oublié des bâtiments, M. Currat demande à ce que les propriétaires prennent contact avec la commune. Il précise qu'en cas de pollution, les propriétaires de sources sont entièrement responsables et sont passibles de suites judiciaires.

4.2 Coupe d'arbres à l'école

M. le Syndic informe les personnes qui ne l'auraient pas encore vu, qu'un élagage a été nécessaire sur les arbres autour de l'école dont plusieurs ont dû être abattus. Ceux-ci avaient pris une place importante pour des générations d'enfants car ils ont été plantés en 1970. Mais, depuis plusieurs années, des infiltrations d'eau ont été repérées dans les sanitaires de l'ancien bâtiment et après un curage des canalisations et un passage de caméra, il a été démontré que les racines de ces arbres se sont logées dans les canalisations et les ont obstruées. En plus ces arbres sont tout proches de la citerne à mazout qui est enterrée au nord du bâtiment. D'autre part, la neige de ces dernières années a cassé plusieurs branches et il n'y avait plus beaucoup de possibilité d'en faire une taille harmonieuse.

M. le Syndic comprend l'élan émotionnel des enfants et le Conseil communal en est bien navré mais il rassure les citoyens en informant qu'au printemps 2017 un réaménagement sera effectué et une nouvelle végétation sera plantée à cet emplacement.

4.3 Marché de Noël

M. le Syndic rappelle que le samedi 17 décembre 2016, aura lieu la traditionnelle distribution de sapins de Noël et la commune a profité de cette date pour organiser le premier marché de Noël à Saint-Martin avec des exposants et artisans de la commune. Il encourage les citoyens à réserver cette date pour prendre part à ce marché.

4.4 Plaquette souvenir sur Saint-Martin

M. le Syndic informe que le Conseil communal a l'intention de fêter les 15 ans de la fusion de la commune en 2019, comme il a fêté ses 10 ans en 2014. Pour ce faire, il est en train d'étudier la possibilité d'éditer une plaquette, un livre souvenir des origines de la commune. De nombreux documents dans les archives cantonales, communales, paroissiales et autres devront être rassemblés. Le Conseil communal a déjà rencontré M. Martin Nicoulin, historien, qui est très connu dans le canton de Fribourg. Il a déjà réalisé plusieurs ouvrages historiques sur diverses communes, notamment Granges, Bossonnens et Attalens. Si des personnes sont intéressées, les ouvrages de Granges et Bossonnens sont à disposition des citoyens après l'assemblée. Pour la réalisation de ce livre, le Conseil communal va faire appel à un bon nombre de citoyens qui auraient des documents, des archives et des photos anciennes, voire très anciennes.

Ce soir, il s'agit simplement d'une information et le Conseil communal ne manquera pas, au printemps 2017, de faire appel aux bons souvenirs des citoyens de Saint-Martin. De plus, un groupe de travail sera constitué pour démarrer pour rassembler tous ces documents et travailler avec M. Nicoulin.

La réalisation de cet ouvrage représente un énorme investissement en temps mais également financier. En débutant les démarches au printemps prochain, il devrait être prêt pour 2019.

4.5 Jubilés

M. le Syndic félicite ce soir Gisèle et Jean-Louis Aebischer qui ont été engagés en 2001 à la commune de Saint-Martin et il les remercie pour leurs 15 ans d'activité.

Jean-Louis et Gisèle sont sur tous les fronts, à l'école à la salle polyvalente, sur les places, sur les routes, dans les locaux communaux. Ils sont disponibles quasi 7/7, presque 24/24, ils ne savent jamais dire non, sont toujours de bonne humeur et toujours prêts à rendre service à tout le monde. Quand on rencontre un petit problème, on a qu'un téléphone à faire et la solution est trouvée. Ils sont serviables, dévoués et très professionnels. Ils sont remerciés très sincèrement pour leur engagement envers la commune et la communauté. Un bouquet de fleurs est offert à Gisèle et une boîte de chocolats à Jean-Louis. Ils sont applaudis par l'assemblée.

4.6 La Parole est donnée aux citoyens

Mme Charlotte Fisler donne des informations à propos de l'association du sentier des arbres qui a été mise en place au mois de mars 2016. Grâce à une poignée de personnes, un nettoyage cosmétique du sentier a été réalisé ce printemps et en septembre a eu lieu un rallye des familles autour de la cabane du hibou. Certes, il y avait peu de monde mais toutes les communes concernées par ce sentier étaient représentées (Maracon, La Verrerie, Saint-Martin). Elle adresse ses remerciements aux personnes qui ont donné des coups de main et précise que cette association est ouverte à tous et tout le monde est bienvenu. Des détails seront insérés sur le site de la commune et plus tard un site sur le sentier des arbres sera créé. M. le Syndic rajoute que cette association a été mise sur pied pour maintenir et conserver ce sentier qui est beaucoup fréquenté.

A propos de la nouvelle loi scolaire, **M. Alexandre Perrin** demande ce qu'il en est ressorti de la discussion entre les exécutifs de Saint-Martin et La Verrerie qui a eu lieu le 30 novembre dernier. M. le Syndic répond qu'effectivement une séance a eu lieu avec les représentants du canton et l'exécutif de la Verrerie. Sur 9 communes de la Veveyse, 6 sont dans le même cas, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas assez de classes pour former un cercle scolaire. Les 3 communes de la Haute-Veveyse ont surestimé leurs chiffres en spéculant sur des constructions futures. C'est pourquoi il a décidé d'organiser une nouvelle séance entre les représentants des communes de Semsales, Le Flon, La Verrerie et Saint-Martin en janvier 2017.

M. Frédéric Sonney demande combien d'élèves sont nécessaires pour avoir 8 classes. M. Cédric Borer lui répond qu'il faut 108 élèves pour former 8 classes mais un cercle scolaire doit avoir 1 classe par degré de 1H à 8H.

M. Roger Brillard demande si un cercle scolaire peut être accepté si on en réunit 2. M. le Syndic lui répond par l'affirmative.

M. Alexandre Perrin demande s'il est nécessaire d'avoir un cercle scolaire dans un seul bâtiment et qui prend en charge les transports. Selon lui, si on réunit deux cercles, mathématiquement il est impossible d'avoir des classes entières. Pourquoi ne pas conserver les organisations actuelles dans chaque établissement en formant un seul cercle ?

M. le Syndic répond que ce n'est pas possible.

M. Cédric Borer informe que selon les prévisions, en réunissant les cercles scolaires de Saint-Martin et La Verrerie, il ne devrait y avoir qu'une classe à deux degrés. Dans ce cas, le canton autorise une classe à deux degrés.

M. Charly Brillard demande qui va payer les transports.

M. le Syndic répond que la nouvelle loi scolaire prévoit que les transports scolaires sont à la charge des communes.

Mme Sylvie Vuagniaux demande si une dérogation serait possible.

M. le Syndic lui répond par la négative ; les communes doivent appliquer la loi.

M. Cédric Borer rajoute que sinon c'est le Conseil d'Etat qui imposera une fusion. C'est pourquoi il vaut mieux collaborer avant d'en arriver là.

Selon **M. Roger Brillard**, la meilleure solution pour Saint-Martin est de collaborer avec La Verrerie, au niveau du temps des transports.

M. Frédéric Sonney demande pourquoi on ne conclurait pas une entente inter cantonale.

M. Cédric Borer répond que c'est possible mais à ce moment, on devrait « se noyer » dans le cercle scolaire d'Oron.

Mme Gisèle Aebischer demande si le Conseil communal pourrait imaginer de créer une place de jeux à la place des arbres à l'école.

M. le Syndic lui répond que l'endroit où se trouvaient les arbres est trop proche du bâtiment et de la citerne enterrée, mais également trop près de la route communale.

Concernant la Croix Fédérale, **M. Marc Piccand**, propose de créer une coopérative avec des parts sociales pour racheter ce bâtiment. Les personnes qui auraient des parts sociales seraient peut-être plus enclines à fréquenter les commerces.

M. le Syndic pense que c'est une bonne idée. Le Conseil communal en prend note et est ouvert à toute proposition.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie tous les citoyens pour la confiance témoignée au Conseil communal, l'intérêt qu'ils portent au fonctionnement de leur commune, ainsi qu'à leur présence à l'assemblée de ce soir.

Il remercie tout particulièrement le personnel communal, le personnel administratif et ses collègues du Conseil communal. Il souhaite à chacun d'excellentes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2017.

Au nom du Conseil communal, il clôt l'assemblée à 21h10 et invite tout le monde à partager le verre de l'amitié.

Au nom de ses collègues et de lui-même, M. Georges-Henri Débois, vice-Syndic, remercie M. le Syndic, pour son travail, sa fermeté et sa bonhomie.

Le Syndic :

Gérard Buchs

La secrétaire :

Florence Genoud Bailat

Saint-Martin FR, le 6 décembre 2016